




ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES


LIVRET D'ACCUEIL



Ensemble, nous amènerons vos enfants à :
GRANDIR
APPRENDRE
RÉUSSIR

6, rue Guillaume Tell, Lille Bois-Blancs

 : 03.20.92.14.22

 ce.0591615k@ac-lille.fr

Site Internet : <http://jaures-lille.etab.ac-lille.fr/>

Pourquoi un livret d'accueil?

Parce qu'arriver dans une école, c'est arriver dans un univers inconnu... parfois un peu inquiétant pour l'enfant !

Faire connaissance avec les différents professionnels qui s'occuperont de votre enfant, découvrir avec lui l'école et son fonctionnement, prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une arrivée réussie... tels sont les objectifs de ce petit fascicule.

Ce petit livret est partagé en deux parties : une partie administrative plutôt pour les parents et une partie version album pour les parents et les enfants amenant à découvrir les personnes et les lieux de l'école.

Vous souhaitant bonne lecture, nous espérons engager avec vous une coopération fructueuse.

L'équipe pédagogique.



PRÉSENTATION DE NOTRE ÉCOLE

- **5 CLASSES**
- **1 BIBLIOTHEQUE**
- **1 DORTOIR**
- **1 SALLE DE JEUX**
- **1 ESPACE EDUCATIF**
- **1 SALLE POUR LE RASED**



HORAIRES

Horaires : lundi, mardi, jeudi : 8h40-11h40, 13h40-16h15.

**vendredi : 8h40-11h40, 13h40-14h40, NAP
de 14h40 à 16h15.**

- entrée du matin : de 8 h 30 à 8 h 40

- entrée de l'après midi : de 13 h 30 à 13 h 40

samedi : 8h40 – 11h55

S'il arrive un retard exceptionnel, prévenez l'école avant l'arrivée de l'enfant.



ÉQUIPE ÉDUCATIVE

TOUT PETITS-PETITS	Mme D'HERBOMEZ Émilie
TOUT PETITS-PETITS	Mme JAMROZIK Nathalie
PETITS-MOYENS	Mme LEPEZ Stéphanie
MOYENS-GRANDS	Mme DASSONNEVILLE Stéphanie
GRANDS	Mr LESTAMPS Frédéric (Directeur)

D'autres adultes interviennent dans l'école, au côté des enseignants :

LE RASED	Il s'agit du réseau d'aide pour les élèves : la psychologue scolaire, Mme MENETRIER Marie-Claude et le ré-éducateur Mr VANDEPLANQUE Patrick.
ASSISTANTE DE DIRECTION	Maryline POISSONNIER participe aux démarches administratives, l'accueil des parents et des élèves, accueil téléphonique, surveillance de la cour de récréation et accompagnement des sorties.
ATSEM	Angéline ROEL ; Malika HAMADI ; Laura Lepingle apportent une aide précieuse à l'équipe enseignante. Elles sont à l'écoute des besoins des enfants, participent aux différentes activités pédagogiques, à la préparation matérielle et sont en charge de l'entretien des locaux.
ÉQUIPE DE RESTAURATION SCOLAIRE	Encadrement municipal : Réfèrent de site : Sheherazade VANHOVE Animateur principal : Sofiane Animateurs : Laurence, Laura, Angéline, Malika, Naïra, Solange, Djamila....
EQUIDE L'ESPACE EDUCATIF	Encadrement maison de quartier : Réfèrent : Saïd GHELLEM Animateurs : Sarah,...
LES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES	Élus au mois d'octobre, ils représentent les parents aux conseils d'école. Une réunion d'information sur les élections de parents d'élèves et sur le rôle du conseil d'école est proposée chaque année en début d'année. Les parents volontaires aident les enseignants lors des différentes actions (accompagnement lors des sorties, confection de gâteaux lors des grands événements de l'école, récupération d'objets ou de matériaux en fonction des demandes) Chaque parent est un partenaire de l'école, plus nous avons d'aide et plus nous pouvons monter de projets pour vos enfants.





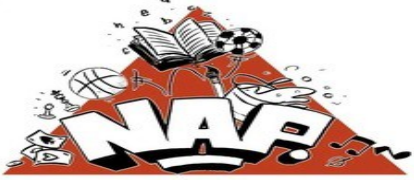

REUNION D'INFORMATION

Chaque enseignant(e) organise une réunion d'informations en début d'année : votre participation est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant les enseignements et la vie scolaire vous seront données : nous répondrons à vos questions...un moment important pour le suivi de votre enfant !


De plus, un cahier de liaison est mis en place en début d'année, les informations importantes y sont notées.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignant(e) de votre enfant si vous vous posez des questions quant à sa scolarité.

Les services municipaux :

	<p>Restauration scolaire à l'école Desbordes-Valmore.</p> <p>Un service de restauration est proposé par la municipalité, vous pouvez retirer un dossier d'inscription à la mairie du quartier des Bois-Blancs pour créer votre PASS' ENFANT ou également par internet sur le site de la mairie de Lille.</p>
 <p>ANIMATEURS(TRICES) DE CANTINE</p>	<p>Activités péri-scolaires</p> <p>À la pause méridienne, de 11h20 à 13h20, les enfants demi-pensionnaires sont pris en charge par les animateurs (trices).</p> <p>L'aide aux enfants : des activités pédagogiques complémentaires encadrées par les enseignants sont proposées sur le temps du midi à certains enfants.</p>
	<p>NAP</p> <p>Chaque vendredi à 14h40 auront lieu les NAP, activités gratuites encadrées par la municipalité jusque 16h15. Si votre enfant ne participe jamais au NAP, merci de le préciser au professeur.</p>
	<p>Accueil de loisirs</p> <p>Après ou avant l'école : La garderie a lieu sur place avec des animateurs de la maison de quartier. Les cartes sont à acheter en maison de quartier des Bois-Blancs. Horaires de l'espace éducatif : le matin à partir de 7h, le soir jusque 18h30. Les modalités d'accueil seront modifiées suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.</p> <p>Le mercredi ou pendant les vacances La maison de quartier organise un accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires sur le site de la maison de quartier. La municipalité organise un accueil à l'école maternelle pendant les vacances de février, Pâques et l'été.</p>

Le fonctionnement de l'école

	<p>Une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE permet de financer des projets destinés à enrichir le quotidien de la classe (sorties, projets particuliers, matériels...)</p> <p>La cotisation demandée pour l'année est de 15 euros par enfant ou 12 euros par enfant (si 2 enfants dans l'école) ou 9 euros par enfant (si 3 enfants dans l'école),</p> <p>Le montant de la cotisation de la coopérative n'est pas augmenté par concertation en conseil d'école. Les parents désirant participer d'avantage le peuvent.</p>
---	---

Documents administratifs :

- **L'assurance scolaire** vous est demandée dès le début de l'année, elle doit être civile et individuelle et vous protège en cas de dommages subis ou causés.
- Pour des raisons de sécurité, **la fiche de renseignements** distribuée dans le cahier le jour de la rentrée scolaire sera à compléter et à retourner à l'école le plus rapidement possible. Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa lecture et à sa rédaction.
- **Les absences** : Elles doivent toutes être justifiées à la reprise des cours. Un mot écrit, daté et explicatif sera fourni par la famille. En cas de maladie contagieuse, un certificat de non contagion pourra vous être demandé au retour de l'enfant.
- **Le règlement de l'école** est joint dans ce livret. En inscrivant votre enfant à l'école maternelle, vous vous engagez à le respecter et à aider votre enfant à le faire.
- **Site internet** : Certaines sorties, les menus de la restauration scolaire, des renseignements administratifs sont archivés sur notre site internet :

<http://jaures-lille.etab.ac-lille.fr/>

Le matériel :

- * 1 paquet de fruits secs par mois (abricots, figues, raisins, dattes ...), pas de cacahuètes
- * l'attestation d'assurance et la coopérative
- * 1 pochette (pour le livre de bibliothèque)
- * 1 boîte (paquets) de mouchoirs et 1 rouleau d'essuie-tout
- * 1 paquet de lingettes
- * la feuille de vie à remettre à l'enseignant (cf dernière feuille de ce livret).

REGLEMENT INTERIEUR

2015/2016

Article 1 : entrées et sorties des enfants.

La ou les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant doivent être nommément désignées sur la feuille de renseignements mise à jour chaque année. Dans le cas d'un enfant de couple divorcé, le texte de jugement du divorce doit être **impérativement** communiqué afin de veiller à l'application du droit de garde. Si une personne non désignée sur la feuille de renseignements vient chercher l'enfant, il est indispensable de présenter un papier écrit par les responsables de l'enfant et une pièce d'identité.

Horaires : **Horaires :** lundi, mardi, jeudi : **8h40-11h40, 13h40-16h15.**
vendredi : **8h40-11h40, 13h40-14h40, NAP de 14h40 à 16h15.**
- entrée du matin : de **8 h 30 à 8 h 40**
- entrée de l'après midi : de **13 h 30 à 13 h 40**
samedi : **8h40 – 11h55**

S'il arrive un retard exceptionnel, prévenez l'école avant l'arrivée de l'enfant.

Les élèves peuvent bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires organisées en groupes restreints d'élèves :

- pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
- pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.

Article 2 : absences

En cas d'absence d'un enfant, les parents sont tenus d'en informer son professeur par téléphone et par écrit. Toute absence doit être justifiée par écrit sur un billet d'absence fourni par l'enseignant.

Une absence de **8 jours** non justifiée peut entraîner la radiation immédiate de l'enfant.

Les parents s'engagent à scolariser régulièrement leur enfant.

« L'admission à l'école maternelle implique l'engagement, pour les personnes responsables, d'une fréquentation régulière susceptible de favoriser le développement de la personnalité de l'enfant (...). Les personnes responsables s'engagent au respect des horaires.

A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille par le Directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative et entendu la famille », décret n°90-788 du septembre 1990- article 21- relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Article 3 : maladie de l'enfant

Lorsque l'enfant souffre d'une maladie contagieuse, les parents doivent en avertir l'école (notamment en cas de rubéole, de varicelle ou de gastro-entérite).

Aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance du médecin et sans PAI (Plan d' Accueil Individualisé).

Tout enfant malade ne sera pas accepté en classe.

Article 4 : hygiène

Les enfants doivent arriver propres à l'école. Les ongles des enfants doivent être propres et courts (attention aux griffures).

La pédiculose (poux) n'est en rien une « maladie honteuse. » Tout enfant, comme tout adulte, peut en être atteint. En conséquence, les parents sont invités à veiller attentivement à l'état des cheveux de leur(s) enfant(s) et à y apporter les soins nécessaires, préventifs ou dès l'apparition des lentes. Au centre de soins (220 rue des Bois Blancs 18h à 18h45, 03 20 06 06 80), les infirmières sont de bon conseil et peuvent vous distribuer gratuitement des produits efficaces contre les poux.

Article 5 : vêtements, bijoux, friandises, jouets et autres...

Les vêtements, en particulier les écharpes, bonnets, cagoules doivent être marqués aux nom et prénom de l'enfant.

Le port des bijoux de valeur par l'enfant est vivement déconseillé à l'intérieur de l'école.

En cas de perte, l'école décline toute responsabilité.

Les goûters ne sont pas autorisés. Les friandises sont acceptées pour partager en classe (pour un anniversaire par exemple)

Nous vous demandons de veiller à ce que votre enfant n'apporte pas dans ses poches d'objets divers pouvant présenter un danger ou être source de conflit.

A l'inverse, si vous trouvez tout objet appartenant à l'école, pensez à les rendre.

Article 6 : gestion des conflits

Dans l'école, les conflits entre enfants sont réglés par les enseignants ou le directeur, non par les parents.

Article 7 : respect mutuel entre parents et personnel de l'école

Les parents et le personnel de l'école (enseignants, ATSEM et intervenants) se doivent respect mutuel. La politesse est de rigueur au sein de l'établissement.

Article 8 : informations

Toute information concernant la vie de l'école est communiquée par écrit à chaque enfant ou est affichée aux portes des classes.

Article 9 : inscription et admission

Sont admis les enfants âgés de 2 ans révolus à la rentrée de septembre dans la limite des places disponibles et à condition qu'ils aient acquis la propreté (nous rappelons que les couches sont interdites à l'école). Les inscriptions concernent les enfants ayant 2 ans au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Article 10 : autorité parentale

Les décisions éducatives relatives à l'enfant requièrent l'accord des deux parents. Cependant, l'article 372-2 modifié du code civil permet à un parent de faire seul un acte usuel de l'autorité parentale, l'accord de l'autre parent étant présumé. Lorsque les parents détenteurs de l'autorité parentale sont en désaccord sur ce qu'exige l'intérêt de leur enfant, le parent qui le souhaite peut manifester son désaccord pour renverser la présomption posée par l'article 372-2 et, le cas échéant, saisir le juge aux affaires familiales conformément à l'article 373-2-8 du code civil. Copie de la décision judiciaire, si elle a trait au domaine scolaire, doit alors être transmise au directeur d'école ou au chef d'établissement.

Etabli et Adopté le 14/10/15

Pour le conseil d'école,

F. Lestamps, directeur

L'ALBUM DE MON ECOLE

Pour un accueil personnalisé !



INFORMATIONS CLASSE DE PETITS

Cher parents,

Votre enfant entre pour la 1^{ère} fois à l'école, il a besoin d'être accompagné par vous et le sera tout au long de la journée par l'équipe éducative.

Pour l'aider à accéder à l'autonomie qui lui facilitera sa vie à l'école, prévoyez **des vêtements simples**, apprenez lui à s'habiller seul.

Veillez également **prévoir un change** dans un sac marqué au nom de l'enfant que vous accrocherez au porte manteau.

Une collation aura lieu le matin, vous pouvez y participer en apportant un paquet de **fruits secs** (raisins, pruneaux, abricots, amandes, figues, dattes ...).
Nous acceptons volontiers les fruits frais. Pensez simplement à nous prévenir la veille.

Vous pouvez éventuellement apporter un tablier pour les activités plastiques.

Nous aurons également besoin de **2 photos d'identités**.

Les doudous sont autorisés (un seul par enfant marqué à son nom).

Pour l'anniversaire de votre enfant vous pouvez si vous le souhaitez apporter un gâteau.

A la rentrée: pour permettre aux maîtresses de petits d'accueillir votre enfant dans de meilleures conditions, nous vous proposons une rentrée différée (un groupe accueilli le premier jour, un autre groupe le second jour et un autre groupe le troisième jour).

Si vous souhaitez nous rencontrer en particulier, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Merci de votre participation.

Nathalie JAMROZIK et Émilie D'HERBOMEZ
Les 2 maîtresses des tout-petits / petits

Un album à partager

Dans mon école, je vais grandir, je vais rire, parfois je vais pleurer

Un album à lire et à relire

Pour partager avec votre enfant ses premiers pas à l'école.

Les 5 enseignants

Nathalie Jamrozik TPS-PS

Emilie D'Herbomez TPS-PS

Lepez Stéphanie PS-MS

MS-GS

Frédéric Lestamps GS
Directeur

Maryline Poissonnier
Assistante de direction

Les 4 ATSEM

Laura
TPS-PS

Angéline
MS-GS, PS-MS et GS

Malika
TPS-PS

Intérimaire ATSEM
PS-MS

Dans mon école, il y a cinq classes



TPS-PS avec Emilie



TPS-PS avec Nathalie



PS-MS avec Stéphanie



MS-GS avec Stéphanie



GS avec Frédéric

Et d'autres lieux à découvrir



Au dortoir, tu trouveras des petits lits où tu pourras te reposer, dormir et rêver...



Dans la salle de jeux, chaque matin, c'est super : on saute, on danse, on s'amuse



Une BCD pour lire et imaginer de belles histoires.



La cour de récréation pour te détendre et t'aérer.

Et toi, qui es-tu ?

A l'école tu auras un cahier de vie dans lequel tu pourras raconter à tes parents ce que tu y fais. C'est un outil de langage essentiel pour créer du lien avec la maison.

Remplis cette petite feuille avec des photos, dessins ou images de ta maison. tu peux aussi prendre une autre feuille) et rends la à la maîtresse à la rentrée.

Quelques exemples de questions :

Quels sont tes jeux préférés ? Comment s'appelle ton doudou ?

As-tu des photos de ta famille (frères et sœurs, grands-parents) ?

As-tu un animal de compagnie ? Es-tu allé à la crèche ?

Que font papa et maman comme métier, raconte le avec des images.